

## Edito du Président

**La loi Grenelle va aboutir à la suppression de nombreux produits phytosanitaires d'ici la fin d'année et de plus en plus d'agriculteurs conventionnels voient l'intérêt que les techniques de l'agriculture biologique peuvent avoir dans l'avenir. Certaines questions restent posées sur les alternatives possibles à l'utilisation de produits phytosanitaires « classiques » et c'est pourquoi le partage d'expérience entre les différentes agricultures doit rester une priorité. C'est dans ce sens, du respect et de l'échange, que nous avançons ensemble vers une agriculture durable.**

*André BOULARD*

## Baromètre de la consommation 2007 CSA/ Agence Bio

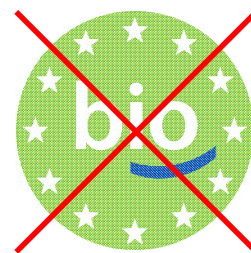
Le bio toujours plébiscité. Les résultats du dernier baromètre CSA ont été présentés à la presse le 31 janvier. 84% des Français souhaitent le développement de l'agriculture biologique et 78% des parents sont favorables à l'introduction du bio dans les restaurants scolaires. Ce plébiscite reposerait sur la volonté de respecter l'environnement et sur une prise de conscience du rôle écologique que peut jouer l'agriculture. Face aux enjeux environnementaux, 77% des sondés estiment que l'agriculture biologique est une voie d'avenir et 87% affirment que les produits bio « contribuent à préserver l'environnement/ ».

Avec un marché qui évolue de l'ordre de 10 % par an depuis cinq ans, l'offre en produits bio tend à se raréfier par rapport aux demandes du marché. Ce phénomène semble se retrouver également au niveau européen.

Source : Agence bio, tous les résultats de l'enquête sur [www.agencebio.org](http://www.agencebio.org)

## Précision sur l'étiquetage des produits bio, le logo bio en panne...

Lors de notre dernier bulletin InfoBio13, nous vous avons présenté en avant première le nouveau logo bio européen... La sortie officielle de ce logo, qui devait être annoncée lors du dernier Salon International de l'Agriculture par Mariann Fischer Boel (Commissaire européenne à l'agriculture), est repoussée pour une durée inconnue. En effet, la commission a « découvert » que le (ex)nouveau logo bio européen avait de trop forte similitude avec le logo bio de la chaîne allemande de supermarché Aldi...



Nous vous rappelons qu'à partir du 1er janvier 2009, le nouveau règlement européen devrait rentrer en vigueur. Normalement, il sera obligatoire d'avoir un logo UE sur l'étiquetage, que ce soit l'ancien (sur d'anciennes étiquettes, qui pourront être utilisées jusqu'à épuisement des stocks) ou le nouveau. Toutefois, étant donné la difficulté de mise en place des textes d'application dans le règlement et vu les problèmes rencontrés par rapport au logo, il est possible que le nouveau règlement soit reporté d'un an soit au 1<sup>er</sup> janvier 2010. l'IFOAM a d'ailleurs fait cette demande à la commission.

## Réglementation

---

### **Part d'aliments conventionnels autorisés dans l'alimentation animale**

Les animaux d'élevage doivent être nourris avec des aliments issus de l'agriculture biologique. Par dérogation, en raison des fortes baisses de rendement en 2007, les éleveurs bio pourront continuer à utiliser 15% de matières premières conventionnelles dans la ration des monogastriques et 5% dans celle des herbivores jusqu'au 31 juillet 2008. Le 1er août 2008, ces pourcentages passeront ensuite à 10% pour les monogastriques et 0% pour les herbivores.

Rappelons que **l'usage de cette dérogation est soumise à un accord préalable de l'Organisme Certificateur.**

### **Nouveaux produits autorisés en Bio !**

La commission européenne a approuvé les produits suivants pour l'AB : spinosad, bicarbonate de potassium, l'octanoate de cuivre, l'utilisation d'éthylène pour le « déverdisage » des agrumes (sous certaines conditions) et pour inhiber la germination des pommes de terre et oignons. Le spinosad va permettre à certains arboriculteurs bio d'avoir une nouvelle flèche à leur arc, notamment les oléiculteurs en attendant l'homologation de la kaolinite...

Le bicarbonate de potassium est le composant principal de l'Armcarb, qui donne de bons résultats contre la tavelure du pommier (essais suisses, hollandais...).

*Texte paru au JO de l'Union européenne le 06 mai 2008.*

## Conservation de la biodiversité : les Etats membres de l'Union Européenne adoptent la "nouvelle" directive sur les "variétés de conservation"

---

*Communiqué du GNIS du 17 avril 2008*

Un an après le vote à l'unanimité par les 27 membres de l'Union Européenne de la directive sur les variétés de conservation (17 avril 2007) une nouvelle version a été proposée par la Commission. Elle introduit une dérogation permettant la commercialisation des variétés dites de conservation dans une autre région que celle d'origine. Adoptée à l'unanimité par les experts le 16 avril 2008, la directive sur les "variétés de conservation" pour les semences de grandes cultures et les plants de pommes de terre doit permettre la commercialisation des variétés menacées de disparition, contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité cultivée.

En effet, alors que depuis des années, [...] un certain nombre de variétés patrimoniales, conservées et utilisées par des semenciers, des agriculteurs ou des associations, ne pouvaient pas être mises à disposition de tous pour des raisons réglementaires [...].

Ainsi, les populations et variétés naturellement adaptées à des conditions locales et régionales et menacées d'érosion génétique pourront être inscrites sur une liste spécifique des catalogues nationaux, selon des critères moins stricts et selon une procédure plus souple que pour les variétés "classiques". Condition nécessaire à la commercialisation d'une variété, cette inscription permettra aux "variétés de conservation" d'être vendues.

Une occasion pour la France de s'investir plus dans la conservation de la biodiversité des espèces cultivées. Ce texte est une première étape réglementaire pour améliorer la conservation de la biodiversité cultivée, mais il ne résoudra pas tout. Ainsi, les variétés anciennes qui ne sont pas menacées d'érosion génétique ne pourront être commercialisées que si une annexe spécifique est prévue au catalogue, comme recommandé par le Grenelle de l'environnement.

Les professionnels du secteur des semences attendent maintenant les directives sur les variétés de conservation pour les potagères et les mélanges de semences fourragères. La France devra ensuite transposer ces directives dans sa législation avant le 30 juin 2009. Il s'agit là d'une nouvelle occasion pour l'Etat français de concrétiser son engagement sur les questions de biodiversité et de conservation des ressources génétiques, en transposant dans les délais ces directives et en prenant en charge la totalité des coûts administratifs liés à l'application de cette directive.

## Aides aux investissements

---

La demande d'un **Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)**, permettant d'obtenir 20 à 30 % d'aides sur des investissements favorisant des pratiques respectueuses de l'environnement, pouvait être effectuée au mois d'avril. En fonction des crédits disponibles, il est possible que le plan soit réactivé à l'automne. Le financement du PVE est assuré par l'Europe, l'Etat et la Région.

📞 **DDAF 13** – 04.91.76.73.00 / **ADASEA** – 04.42.23.14.11

Afin de renforcer son soutien auprès des **agriculteurs installés depuis moins de cinq ans**, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a mis en place un nouveau programme d'aide à l'investissement dans les exploitations agricoles. Sous certaines conditions d'éligibilité, l'aide est de 40 % du montant des investissements éligibles et ne peut dépasser 10 000 euros (soit une aide sur 25 000 € HT d'investissements maximum). Les investissements éligibles répondent à trois objectifs : favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, favoriser les démarches d'amélioration de la qualité et de valorisation commerciale en vente directe au consommateur, favoriser l'amélioration des conditions de travail, au maintien ou au développement de l'emploi salarié. Ainsi, le champs des investissements éligibles est très large.

📞 **Direction de l'Agriculture et du Tourisme du CG 13** – 04.91.21.22.75/ 62

## Prise en charge des frais de certification AB

---

Nombre d'entre vous ont souhaité avoir des précisions sur le remboursement des frais de certification AB.

Concernant le remboursement 2007, 116 dossiers vont être pris en charge (sur environ 150 dossiers reçus). Le versement devrait se faire en 2 fois : la part du Conseil Régional (50%) d'ici l'été et la part de l'Europe plus tard.

La demande de remboursement des frais de certification 2008 devrait se faire courant août avec de nouveaux formulaires (fournis courant juillet).

*Rappel des conditions d'éligibilité:*

Etre notifié à l'Agence Bio de l'année en cours; être agriculteur à titre principal; pour les formes sociétaires 50,01 % du capital social doit être détenu par des associés exploitants.

📞 **DDAF 13** – 04.91.76.73.00

## Du côté de la recherche et des stations d'expérimentation

---

Le GRAB (Groupe de Recherche en Agriculture Biologique), basé à Avignon, mène depuis de nombreuses années des expérimentations en maraîchage, arboriculture et viticulture en agriculture biologique. Le programme « maraîchage » en 2008 porte sur : les planches permanentes, l'optimisation de la fertilisation azotée, les tests variétaux (salade : batavia rouge, laitue, mâche, roquette et tomate : variétés anciennes), la combinaison de méthode de lutte biologique contre les nématodes, le test de produits biologiques contre le puceron du melon et sclerotinia sur salade, l'essai de bandes florales pour favoriser la biodiversité fonctionnelle.

📞 **GRAB** – 04.90.84.01.70

La station d'expérimentation de La Pugère apporte quelques précisions sur son programme d'expérimentation 2008 :

*Programme pomme-AB (Arnaud DUFILS)*

Mise en place d'une parcelle de support en bio en 2005 (variétés : juliet et dalinette) où ont été mis en place 2 essais sur le thème "amélioration des reprises des plantations": évaluation de la mycorhization sur la reprise de plantation - intérêt du GUANITO (fertilisation organique).

En 2007, en relation avec le GRAB implantation d'une parcelle (variété crimson crisp) où sont évalués différents dispositifs pour lutter contre le campagnol : porte greffe (Pi 80, M7) - protection grillagée individualisée à l'arbre - profilage du sol.

Sur la parcelle support (juliet et dalinette), est en projet l'évaluation de l'impact du désherbage mécanique (herbanet).

Essais sur les conduites culturales et méthodes alternatives (Hélène COUPARD) :

- essai de lutte contre le psylle du poirier avec de la kaolinite
- essai d'association Carpovirusine 2000 et Insegar, essai des filets Alt'Carpo

① **Station d'expérimentation La Pugère** – 04.90.59.29.00

## Entretien de l'enherbement en arboriculture

---

Le 22 janvier dernier, sur le site de la Pugère (Mallemort), le GR CETA Basse Durance, la Chambre d'agriculture du Vaucluse, le GRAB, et la station d'expérimentation de La Pugère ont organisé une journée de démonstration de matériels d'entretien du travail du sol sur la ligne de plantation.

Un thème qui intéresse les agriculteurs bio et conventionnels au vu du nombre de participants... En effet, les rôles du travail du sol sont multiples (maîtrise des adventices, gestion de la fertilité, stimuler l'activité biologique, favoriser la pénétration de l'eau pluie,..). Le matin, le GRAB exposait en salle les principes de la gestion de l'enherbement. Dans le cas de situation irriguée, les principales préconisées qui ont été faites sont :

- *En phase d'installation du verger*, le mulch d'écorce de pin (durée de vie 3 ans) a montré des résultats satisfaisants dans les différents essais ; le travail du sol avec engrais verts (semé ou naturel) permettant d'incorporer l'engrais vert et alimenter la vie du sol. Il est possible de tester des paillages biodégradables ou d'autres mulchs.
- *En verger installé* : le travail du sol avec engrais vert (semé ou naturel) sur la ligne de plantation / l'enherbement total pouvant, en fonction de l'espèce implanté, ne pas montrer de concurrences, par rapport à un témoin travaillé mécaniquement, vis à vis des rendements, croissance, pression parasitaire, éléments nutritifs. Enfin, la méthode « Sandwich » (testé par le FIBL), consiste à travailler le sol de part et d'autre de la ligne de plantation et à laisser un enherbement sur l'axe des arbres.

L'exposé s'est conclu sur les critères de choix d'un outil de travail du sol en fonction du rôle que l'on souhaite apporter et de son système d'exploitation. 12 critères ont pu ainsi être retenus en fonction de ses objectifs, citons : rapidité de travail (outil rotatif), capacité à travailler sur des couverts développés (rotobroyeur), finesse du système d'effacement (palpeur électrohydraulique), position de l'outil par rapport au tracteur, formation d'une semelle de travail du sol,...

L'après-midi, les démonstrations de 5 outils ont eu lieu sur un verger de poiriers :

- ARBOROP, présenté par la société Chabas (13 350 - Charleval)
- FALCONERO, présenté par les établissements Viau (84 000 – Avignon)
- HERBANET, présenté par la société Oiko (13 870 Rognonas)
- NATURAGRIFF, présenté par la société Motocultures des Graves (33 650 – St Medard d'Eyrans)
- TRIPLEX, présenté par la société Galfre (Centallo – Italie)

① Plus de détails dans le dossier du GRAB de l'Arbo Bio Info de Mars 2008. [www.arbobio.com](http://www.arbobio.com)

## Agribio13

---

Agribio13 s'est réuni le 24 avril pour présenter différentes actions à mettre en place :

- **expérimentation sur des semences population** avec AgribioPérigord
- mise en place de « **référents** » **par filière** (actuellement Serge Griotto pour les grandes cultures, Cyriaque Crosnier Mangeat sur la thématique des semences, Jean Benoît Hugues pour l'oléiculture, M. Granier pour l'élevage sur la réflexion d'un atelier de découpe)
- mise en place d'une **foire bio régionale en mai 2009** en partenariat avec Nature et Progrès. Le dossier est bien avancé, pour plus d'informations vous pouvez contacter Vincent Tourenc maraîcher à La Fare les Oliviers (06 84 87 22 40)

- la **réalisation d'une plaquette** présentant les agriculteurs bio effectuant de la vente directe (à la ferme, marché,...). Dans un premier temps, cette plaquette pourrait être ouverte à tous, puis elle pourrait être réservée aux adhérents de l'Agribio13.
- Concernant la **restauration collective**, peu de producteurs ont manifesté leur intérêt pour y participer. L'appel reste donc toujours lancé...

Des **outils de communication** sont élaborés par Bio de Provence qu'il vous est possible d'acheter : sacs en amidon de maïs, cabas en toile jute, panneau « AB » en bois, panneau en bois « Ici on produit Bio » personnalisable en fonction de vos productions. Les tarifs de ses outils sont très attractifs car le Conseil Régional PACA participe à leur financement.



📞 **Bio de Provence** – 04 90 84 03 34

## « Floraison Bio » le 07 et 08 juin 2008 : journées porte ouverte dans les fermes bio

« Floraison Bio » est une **journée porte ouverte** sur les fermes bio de la région, organisée par le réseau Bio de Provence. Cet événement correspond à de nombreuses motivations : promouvoir les fondements et l'éthique de l'agriculture bio ; faire découvrir les savoir-faire, techniques et patrimoines d'une ferme biologique ; développer la consommation de produits bio régionaux ; participer à la valorisation et au développement du territoire...

Cette année, 12 fermes vous accueillent dans les Bouches-du-Rhône :

Du côté des **maraîchers**... Chez Laurent Fratello (Aubagne – 06 81 82 01 34, le samedi) et Jean Philippe Sans (Berre l'Etang – 04 42 85 42 25, le samedi toute la journée et dimanche matin) vous pourrez découvrir des exploitations maraîchères diversifiées. Ils vous proposent d'échanger sur le mode de production bio en visitant leur ferme, puis de déguster leurs produits et un apéritif... Armand Arnal (La Chassagnette à Arles – 04 90 97 26 96, le samedi et dimanche) vous accueille sur son potager, dont les légumes sont servis au restaurant, et vous initiera à une dégustation de boisson à base de légumes.

Du côté des **Plantes Aromatiques et Médicinales**... Claire Dorier (St Rémy de Provence – 06 22 57 07 97) vous invitera sur sa ferme afin de déguster les saveurs de ses plantes (sèches, fraîches ou en pot), le samedi et le dimanche.

Du côté des **oléiculteurs**... Philippe Chansignaud (Tarascon – 06 08 70 12 24, le samedi) vous présentera sa ferme qui a permis la réhabilitation d'anciennes carrières et décharges et vous propose une dégustation de son huile d'olive. Bruno Dunand (Mas de Vaudoret à Mouriès – 04 90 47 50 13, le samedi) vous fera une visite guidée de son exploitation et déguster son huile d'olive AOC Vallée des Baux de Provence.

Du côté des **arboriculteurs**... Claude Vignaud (Rognonas – 04 90 94 81 16, le samedi) vous accueille pour une dégustation de pomme, poire et abricot,...

Du côté des **éleveurs**... Joël et Philippe Granier (St Martin de Crau – 04 90 47 38 05, le samedi) vous feront visiter leur élevage bovin de race « Morucha » et déguster leurs produits (viandes, charcuterie,...).

Du côté des **vignerons**... Le Château Romanin (St Rémy de Provence - 04 90 92 45 87 le samedi et dimanche) vous ouvre sa cave et vous fera déguster leurs vins AOC Baux de Provence. Au Domaine des Béates (Lambesc - 04 42 57 07 58, le samedi), le maître de chai vous initiera à la dégustation et à l'œnologie à 11 h et 17 h et vous accueille toute la journée. Le Domaine des Terres Blanches (St Rémy de Provence - 04 90 95 91 66, le samedi et dimanche) vous propose deux circuits de promenade (45' ou 1h30) au sein du vignoble (le marcheur se verra remettre un plan du domaine et un guide papier qui de balise en balise et de textes en dessins le fera rentrer dans la réalité de la production biologique de vin de qualité, puis la promenade se termine par une dégustation de leurs vins AOC Baux de Provence). Le Mas de Gourgonnier (Mouriès - 04 90 47 50 45, le samedi et dimanche) vous invite sur un sentier découverte, à une visite des caves et une dégustation de leur vin AOC Baux de Provence, leurs confitures et jus de fruits...

① **François MARTIN** – 04 42 23 86 26 – f.martin@bouches-du-rhone.chambagri.fr

## Projet Transfo Bio Provence

---

Débuté en 2007, le projet « Transfo Bio Provence » a pour objectif d'étudier la faisabilité de la création d'ateliers de transformation collectif. Une dizaine de producteurs s'est ainsi regroupée pour créer une marque commune : *Les bio du Mas* et réaliser des produits transformés : confiture, jus de fruit, vinaigre, huiles, ratatouille, coulis de tomate, purée de butternut,...

Actuellement, une étude de satisfaction auprès des consommateurs est réalisée. Les premiers résultats sont très encourageants sur la qualité gustative des produits.

Une réflexion plus poussée sur la réalisation d'un atelier « pâte » et d'un atelier « jus » devrait débiter d'ici l'été.

① **François MARTIN** – 04 42 23 86 26 – f.martin@bouches-du-rhone.chambagri.fr

## Dissolution du CETA Bio 13...

---

Faute d'accord sur ses orientations, les adhérents du CETA bio 13 n'ont pu assurer sa pérennité. Le CETA bio 13 a donc voté lors de son Assemblée Générale du 27 février 2008 sa dissolution. La difficulté résulte des attentes très variées des agriculteurs bio en terme d'appui technique (plusieurs filières, des systèmes d'exploitation très variables, des demandes techniques différentes en fonction de son mode de commercialisation, de son « ancienneté » en bio...). Lors de son AG, le CETA Bio 13 a souhaité trouver une réponse à tous les producteurs : les producteurs bio souhaitant un suivi technique peuvent adhérer aux CETA conventionnels dont les techniciens développent leur compétence en bio, un appui technique collectif sera apporté au travers de groupe d'échanges par filière et la mise en place de formations avec l'animation de la Chambre d'agriculture.

① FDCETA Maraîchers des Bouches du Rhône – Anne Terrentroy Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône. 04.42.23.86.57. <http://cetamaraichers.free.fr>

GRCETA de Basse Durance spécialisé en arboriculture – 04.90.92.26.90

## Agenda

---

### Formations :

- => 03 juillet et 18 septembre : **Techniques alternatives en maraîchage** : maîtrise des adventices (1<sup>ère</sup> journée), protection des cultures biologiques (2<sup>ème</sup> journée). Intervenant : GRAB
- => 19 juin et 02 octobre : **Itinéraires techniques en maraîchage biologique** : tomate courgette (1<sup>ère</sup> journée) salade carotte (2<sup>ème</sup> journée). Intervenant : GRAB
- => le 26 juin 2008 : **Techniques alternatives en oléiculture**. Intervenant : Jean Luc PETIT

L'ensemble des formations comprend un exposé en salle et une visite d'exploitation.

Coût : 17 euros / journée

① **François MARTIN** – 04 42 23 86 26 – f.martin@bouches-du-rhone.chambagri.fr

## Annonces

---

=> **Vend compost de mouton** (environ 200 tonnes, 100 € / tonne au départ de la ferme)

① **Pierre Cartier – Domaine de Beaujeu (Arles)** 04 90 97 22 30

=> **Cherche emploi saisonnier** en exploitation maraîchère bio. Titulaire d'un BTSA et expérimenté ① **Xavier Bernel** 06 31 81 89 43

=> **recherche de produits bio** dans le cadre de l'ouverture d'un « snack bio »

① **Eric Alexandrakis** 06 17 06 38 65 ou [eric.alexandrakis@wanadoo.fr](mailto:eric.alexandrakis@wanadoo.fr)

=> La société Lombard et Sylvestre **recherche des fruits et légumes bio** afin de développer son marché en diversifiant son offre (nécessité de conditionnement à la ferme).

① **Patrick MORGAN** 04 90 24 26 16

=> La société JPS recherche des légumes bio afin de diversifier son offre

① **Christophe COLOMBET** 04 90 94 35 14